



Avis public du scrutin

Municipalité Ville de Causapscal

Date du scrutin 2023-04-30

District 5

Par cet avis public, Laval Robichaud, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le poste ci-après mentionnés sont :

Poste de conseiller – district 5

- Kabera, Jean-Marie Vianney
- Paquet-Tremblay, Jimmy

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 30 avril 2023, de 10 h à 20 h**

District 5 : Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 23 avril 2023, de 12 h à 20 h**

District 5 : Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord

4. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 30 avril 2023 à 20 h 45 à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord

5. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord, Causapscal, Québec G0J 1J0

Téléphone : 418-756-3444 poste 1306

Donné à Causapscal, le 6 avril 2023

Laval Robichaud, président d'élection

RAPPEL

La période permise pour le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment étant expiré depuis le 15 mai à l'exception, de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1000\$.



Directives **obligatoires** pour la cueillette des bacs de matières résiduelles :

- Placer votre bac *la veille* de la collecte, les roues vers la maison, l'ouverture vers le chemin.
- Assurez-vous que l'espace autour du bac est bien dégagé de tout obstacle tel que clôture, mur, voiture, etc.
- Les bacs doivent **obligatoirement** avoir leurs 2 roues et leur couvercle.
- Déchets, **bac VERT**. Compost, **bac BRUN**. Récupération, **bac BLEU**.
- Ne pas mettre de sacs de déchets à l'extérieur du bac.
- N'oubliez pas de vérifier votre calendrier de collecte régulièrement.
- **Si ces directives ne sont pas appliquées, vos bacs ne seront pas VIDÉS.**